Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240522-DE_046_2024-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 22 MAI 2024

08- Objet: LANCEMENT DU MARCHE DE REHABILITATION DE 3 OUVRAGES D'ART SUR LA

GAULE

N° Ordre: DE-046-2024

Rapporteur: Lionel Labarthe, vice-président à l'environnement

Nomenclature: 8.8 environnement

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncrabeau, après convocation régulière du Président du 16 mai 2024, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (39) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE

Barbaste: Mme Valérie TONIN et M. Michel DAUNES

Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : Mme Danielle OLLIVIER, suppléante

Espiens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALILLO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES Le Frechou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mme Dominique BOTTÉON et M. Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : -Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac: Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY et MM Serge ARNAUNÉ,

Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY,

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ Poudenas: M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : -

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne: Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (6) :

Mézin: M. Jacques LAMBERT à Mme Dominique BOTTEON

Nérac : Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, M. Patrick GOLFIER à M. Marc

Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240522-DE_046_2024-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

GELLY, Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Serge ARNAUNÉ, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Edith BUSQUET.

Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO à M. Pascal BOUTAN

Membres absents excusés (5):

Calignac : Mme Stéphanie DAVID, suppléée par Mme OLLIVIER Danielle

Lavardac: M. Ludovic BIASOTTO

Nérac: Mme Ana-Paula BES, Nicolas LACOMBE,

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Membres absents non excusés (3):

Lavardac: Mme Isabelle SALIS et M. Georges BARBARA

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 39 Votants: 45

Absents : 14 - Dont « pour » : 45 - Dont suppléé : 1 - Dont « contre » : 0 - Dont représentés : 6 - Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts d'Albret Communauté;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la compétence Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (compétence exercée dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement);

Vu l'avis favorable rendu par la commission environnement du 5 mars 2024 concernant les actions de restauration de la Gaule ;

Vu la compétence voirie - création, aménagement et entretien de la voirie déclarée d'intérêt communautaire ;

Considérant le programme Pluriannuel de Gestion existant sur le bassin versant de l'Auvignon ; Considérant l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général N°47-2016-07-20-003 rattaché à ce programme ;

Exposé des motifs :

La Gaule est un cours d'eau de plaine avec une très faible pente, ponctué de nombreux ouvrages d'art qui freinent les écoulements et aggravent son envasement. Un programme ambitieux de travaux hydromorphologiques de ce cours d'eau a été initié afin de lutter contre l'envasement, améliorer les conditions d'écoulement et restaurer la qualité écologique du milieu.

Le lancement de ce marché permettra de supprimer 3 ouvrages en buses annelées pour les remplacer par des ponts cadres destinés à améliorer la transparence hydraulique de ces ponts. Le montant estimatif est de 350 000€HT, sans allotissement pour des raisons économiques notamment.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité Accusé de réception en préfecture 047-200068948-20240522-DE_046_2024-DE Date de télétransmission : 27/05/2024 Date de réception préfecture : 27/05/2024

- ▶ D'autoriser le Président à lancer une consultation en procédure adaptée pour réhabiliter 3 ouvrages d'art sur la Gaule,
- ▶ D'autoriser le Président à signer le marché à venir et l'ensemble des documents y relatifs ainsi qu'à en assurer toute l'exécution conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli, Président

ALBRET COMMONAUTE COMM

Publication le : 2 7 MAI 2024

Jean-Louis Molinié Secrétaire de séance